

Seul, Mr. Alois Belet demande à la municipalité d'étudier, en la munissant de la clause d'urgence, la question des ordures qui sont déversées dans la Mère entre Fougères et Cugy. Ces ordures risquent de polluer les eaux de cette rivière, ce qui ne manquerait pas de causer des ennuis.

Le contre-appel clot cette séance. Il est 22 h. 10.

Le Président :

*F. Corbaz*

Le Secrétaire :

*D. Rauschert*

\*\*\*

Séance du 17 mai 1951 à 19 heures. Présidence : Corbaz Francis, président.

Ordre du jour :

1. Comptes de 1951
2. Nomination de la commission de gestion pour 1951-1952
3. Achat de terrain
4. Cession de terrain
5. Rapport de la commission de gestion 1950-1951 sur sa tournée d'automne : 2<sup>me</sup> lecture.
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles

Il est 19 heures 40 bien sonné lorsque le président Corbaz Francis peut enfin ouvrir la séance. L'appel fait constater les absences suivantes :

Absents excusés : Lyon René et Lambert Louis tous deux malades

Absents non excusés : Borgeaud Maurice et Favrat Jean

Comptes de 1951: Une heureuse innovation fait que chaque conseiller a reçu, en même <sup>temps</sup> que sa convocation à la présente assemblée, un exemplaire du résumé des comptes communaux. Ceci facilite grandement la lecture, toujours un peu monotone et difficile à assimiler, de nos comptes communaux. Bornons-nous donc à relever que le résultat de cet exercice est une fois de plus réjouissant puisque le bénéfice est tout de même de fr. 4.637,96 alors qu'un déficit de fr. 700.- était prévu au budget.

Le préavis municipal analyse quelques un des postes les plus marquants et le rapport de la commission, que donne Mr. Robert Corbaz du Grand-Mont, concluent tous deux à l'adoption de nos comptes de 1951, tout en donnant décharge au boursier, à la municipalité et à la commission de gestion.

Diverses demandes de renseignements sont toutefois présentées notamment par Mr. le Dr. Pache qui voudrait savoir pourquoi le fonds du rouleau compresseur figure encore dans ces comptes. Après réponse du boursier et intervention de Daniel Rauschert, le conseil décide de supprimer ce poste qui n'a plus sa raison d'être.

Lors du vote final sur cette question des comptes de 1951, l'unanimité se fait et ils sont donc adoptés tels qu'ils sont présentés.

Commission de gestion pour 1951-1952 :

Simultanément à la lecture des comptes le président fait

9.  
procéder à la désignation de la commission de gestion pour la période de 1951-1952. Le résultat du scrutin est le suivant : 4 membres de l'ancienne, qui n'ont fonctionné qu'un an sont, conformément à l'usage établi, confirmé pour une nouvelle année dans leur fonction, ce qui nous donne :

Menétrey Frédy  
Borgeaud André  
Martin Henri  
Corbaz Edmond  
Rauschert Philippe  
Pelet Adrien  
Corbaz Robert / Grand-Mont  
et Favrat Jean  
Capt Vincent ces deux derniers comme suppléants.

Achat de terrain : Le préavis municipal indique qu'il s'agit là d'un terrain en nature de bois sis au Pré Guillaume et qu'il serait possible d'acquérir du syndicat d'améliorations foncières de Lausanne secteur Nord, tout en lui cédant une certaine surface de nos terrains dans le même endroit. Cette opération aurait pour double effet d'augmenter le patrimoine communal et de permettre d'effectuer de nouveaux captages d'eau dans cette région reconnue intéressante au point de vue hydraulique. Le préavis municipal demande donc l'octroi d'un crédit pouvant s'élever au maximum à Fr. 10.000.- pour effectuer cette opération. Le conseil accorde le crédit demandé après avoir entendu le rapport de la commission présenté par Monsieur Vincent Menétrey.

Cession de terrain : La restauration de la route no 501, ensuite de l'enlèvement des rails des trams nécessite l'achat, par l'état, d'une bande de terrain destinée à la correction de cette artère vitale pour notre région. Le préavis municipal propose donc de céder gratuitement ces quelque 100 m<sup>2</sup>, étant donné qu'il y a là un intérêt public. La municipalité est donc autorisée à signer, en temps et lieu la déclaration d'engagement concernant cette cession.

Rapport de la Commission de gestion sur sa tournée d'automne : 2<sup>me</sup> lecture.

De cette lecture, à laquelle répondent fort aimablement nos municipaux, il y a lieu de relever que satisfaction a été donnée à tous les demandeurs. La municipalité est invitée à faire couper les arbres bordant la propriété Gavillet au Petit Mont, à étudier soigneusement la question de la signalisation de la place de Coppoz, à poser une gueule de loup à proximité de chez Monsieur Henri Rouge, à étudier le drainage du replat de la Raccaudaz, à faire placer une lampe au collège des Planches. Tout se fera, au fur et à mesure de nos possibilités.

Communications de la municipalité :

En prenant la parole pour faire quelques communications de nature à éclairer le conseil sur diverses questions ne figurant pas à l'ordre du jour mais qui n'en intéressent pas moins l'ensemble des conseillers, le syndic André Belet annonce tout d'abord la création d'un fonds André Serment. Ce fonds, dont on ignore le montant, devra servir à aider des personnes méritantes, -c'est le syndic qui souligne-, par le canal des oeuvres sociales de la commune. Les intérêts devront seuls être utilisés et ceci après le décès de la dernière des trois héritières du donateur.

Quelques mots au sujet de l'amélioration foncière consécutive à l'établissement d'un plan de quartier pour la zone sise entre la route 501, la route du Pâquis et la route de Coppoz-Prilly, amène l'intervention de Monsieur Henri Rouge qui s'étonne que l'on confère tant d'importance et de pouvoirs à Monsieur Nicolet. Il demande que l'on désigne un suppléant à la commission consultative du plan d'extension. Cette proposition est combattue par Mr. de Dompierre et D. Rauschert. On reste donc au statu quo après intervention de Mr. Vincent Menétrey, qui, chevaleresque, prend la défense des absents.

Le bruit courant du désir de la Gendarmerie cantonale vaudoise de doubler le poste de Mont est confirmé par le syndic qui déclare que le poste et les locaux nécessaires aux représentants de la force publique seront probablement construits par une entreprise privée. Si cette solution peut être menée à chef, ce serait avantageux pour notre commune ; elle pourrait alors disposer de tout le collège du Petit Mont pour une destination à déterminer en temps et lieu.

L'affaire de la ligne de tir reste actuellement en veilleuse, mais la municipalité ne perd pas de vue cette question.

Propositions individuelles :

Aloïs Belet, notre conseiller aux mille idées, voudrait que l'exécutif fasse le nécessaire pour reconstituer le corps de musique du Mont. Cela doit, de l'avis du conseil partir de l'initiative privée.

Robert Amaudruz demande à la municipalité d'intervenir auprès de l'école d'aviation de Lausanne pour que cessent les vols acrobatiques le dimanche après-midi.

Daniel Rauschert demande à la municipalité d'étudier la création d'un service de voirie rendu nécessaire par l'accroissement constant de la population du village et par l'effet peu décoratif des gadoues déposées un peu partout.

Le contre-appel est ensuite fait et la séance est levée à 22 h. 30.

Le Président :

*F. Arbez*

Le secrétaire :

*D. Rauschert*

*Du le 24 octobre 1951.*

*le Prefet*

*Albert Blau*

\*\*\*

- Ordre du jour :
1. Nomination du bureau pour 1952
  2. Budget pour 1952
  3. Vente de terrain à Mme L. Martin
  4. Achat de terrain à Mr. René Porchet
  5. Adjonction au règlement communal des eaux
  6. Ouverture d'un compte au Crédit Mutuel Le Monts-Lausanne
  7. Poste de Gendarmerie
  8. Rapport de la tournée d'automne de la com. de gestion
  9. Communications de la Municipalité
  10. Propositions individuelles.

L'appel donne le résultat suivant : Absents excusés : Corbaz Eugène, Henny Gustave  
Absents non excusés : Borgeaud Maurice,  
Henry Paul.

1. Nomination du bureau pour 1952 : Le bureau du conseil sera composé comme suit pour 1952 : Président, Corbaz Francis. 1er Vice-Président, De Dompierre Ernest, 2me Vice-Président, Amaudruz Robert. Scrutateurs, Corbaz Charles et Lyon René. Scrutateurs suppléants, Corbaz Edmond et Rochat Charles.

2. Budget pour 1952. Le budget pour 1952 présente un déficit présumé de fr. 22'190,75 que le préavis municipal justifie, pour la plus grande partie, par l'agrandissement de notre réseau hydraulique dans le quartier de Martines, agrandissement rendu nécessaire par l'extension des constructions dans cette partie de la commune. Les fonds investis dans ces travaux seront récupérables sous forme de droits de prise d'eau et de consommation d'eau. Le rapport présenté par Mr. Aloïs Belet conclu à l'adoption de ce budget tel qu'il est présenté. Adopté à l'unanimité.

3. Vente de terrain à Madame Lily Martin : La municipalité demande, dans son préavis, de pouvoir vendre à Madame Lily Martin, à Lausanne, une parcelle de terrain communal, sise sous le Sciex, et mesurant 801 m<sup>2</sup>. au prix de fr. 9.- le m<sup>2</sup>. Le rapport de la commission que présente Monsieur Robert Blanche est entièrement favorable à cette opération. Le conseil donne l'autorisation demandée.

4. Achat de terrain à Monsieur René Porchet : Afin d'agrandir le préau du collège de Coppoz et de doter la classe ménagère du jardin prévu au règlement, la municipalité prévoit d'acheter, de Mr. René Porchet, le terrain nécessaire à cet aménagement. Le prix demandé est de fr. 12.- le m<sup>2</sup>, plus fr. 25.- par arbre planté sur le terrain vendu. La surface prévue mesure 1051 m<sup>2</sup>. Alexis Weinberger, au nom de la commission, préavise favorablement tout en priant la municipalité de faire tout son possible pour éviter la création d'une servitude de passage sur ce terrain. Cette servitude ne serait pas inscrite au Registre Foncier mais n'en grèverait pas moins ce terrain. Le syndic répond qu'il fera de son mieux pour régler cette affaire. Daniel Rauschert demande s'il n'y aurait pas lieu d'acheter une plus grande surface étant donné que le nombre des élèves de nos écoles communales nous obligera sous peu à revoir tout le système de nos classes. Sur réponse du syndic qui déclare que la surface prévue est le maximum que Mr. Porchet veut vendre actuellement, le conseil ~~passé au~~ vote et donne l'autorisation de passer les actes nécessaires.

5. Adjonction au règlement communal des eaux : Cette adjonction, numérotée 17 bis aurait la teneur suivante : Pour l'établissement d'une prise maîtresse, la Municipalité percevra un droit de prise de 100.- à 400.- fr. au maximum.

Après intervention de Monsieur de Dompierre qui voudrait connaître la base de cette perception, et réponse de Monsieur Bonzon, municipal, ce nouvel article est

12. adopté sans opposition. Le rapport de la commission est donné par Mr. Alois Belet.

6. Ouverture d'un compte au Crédit Mutuel de Le Mont-sur-Lausanne.

La création d'une Caisse de Crédit Mutuel, système Raiffaisien, dans notre commune implique tout naturellement que les autorités s'y intéressent étant donné le caractère de cette institution. La municipalité demande, dans son préavis, l'autorisation de liquider notre compte à l'Union Vaudoise du Crédit et de le remplacer par un nouveau compte au Mont. Les conditions sont égales sinon plus avantageuses. Selon avis de Mr. Vincent Menétrey, l'intérêt ne devrait pas dépasser  $4 \frac{1}{2} \%$  en compte débiteur. La commission étant favorable à cette ouverture de compte, le conseil la suit dans cette conclusion, à l'unanimité moins une voix celle de Mr. Vincent Menétrey.

7. Poste de Gendarmerie : La nécessité de trouver un local pour le poste double que le Commandement de la Gendarmerie désire installer au Mont a incité la municipalité à s'adresser à l'initiative privée plutôt que de consacrer une grosse somme à la construction d'un nouveau bâtiment communal. MM. Oppliger et Protti ont présenté un projet qui a reçu l'agrément de la Gendarmerie. Le préavis municipal prouve indiscutablement que c'est là le moyen le moins onéreux de conserver la gendarmerie dans notre commune et demande l'autorisation de conclure avec MM. Oppliger et Protti un bail de 10 ans. D'ici - là, nous aurons peut-être trouvé un autre système plus avantageux pour notre bourse communale.

Le projet présenté par l'édilité coûterait à notre commune, compte tenu des montants supportés par les autres localités de la circonscription, Fr. 1143,45 pour 1383 habitants, + 480.- fr. comme participation au logement des gendarmes. C'est sur ce dernier poste que va rouler toute la discussion qui suit, et la commission comme le conseil tout entier ne peut admettre que difficilement que MM. les gendarmes ne puissent payer, eux-mêmes, la location de leur logement. Divers conseillers donnent leur point de vue, notamment MM. Menétrey Vincent, Rauschert Daniel, Marti Frédy, rapporteur de la commission; Mr. le docteur Pache attire l'attention du conseil sur le fait que si nous ne fournissons pas à la gendarmerie les locaux demandés, le poste sera déplacé à Cugy et la dépense que nous prévoyons avec le système préconisé aujourd'hui sera certainement triplée du fait que nous aurons à rétribuer un agent de police; Mr. Maurice Belet regrette pour sa part que la municipalité n'ait pas pensé à construire elle-même un bâtiment. Enfin, V. Menétrey prend encore une fois la parole en qualité de président de notre plan d'extension et prie la municipalité de ne pas accorder trop de dérogations au règlement communal sur les constructions. En effet, le projet présenté par MM. Oppliger et Protti présente des dérogations à ce règlement. Le Syndic répond qu'il s'agit là d'un bâtiment dont l'utilité publique est manifeste et qu'il n'y a pas de risque pour que cela devienne une règle. Finalement le conseil <sup>est</sup> appelé à se prononcer sur :

1. Autorisation de signer un bail de 10 ans impliquant donc l'acceptation du système préconisé par la municipalité,

2. Dérogation au règlement sur la police des constructions dans le cas du projet présenté par MM. Oppliger et Protti et destiné à recevoir un poste de gendarmerie, **selon art. 100, al. 8 b. du régl. s/la police des constructions,** Le conseil fait sienne les conclusions de la commission et approuve à l'unanimité moins une voix, celle de V. Menétrey membre de la commission, le projet présenté par la municipalité lui donnant ainsi une fois de plus sa pleine confiance.

8. Rapport sur la tournée d'automne de la commission de gestion. Cette commission, formée de 7 membres, a dû, pour des raisons assez inexplicables, faire son travail à l'effectif réduit de 4 membres. Son rapport, lu par Mr. Frédy Menétrey est, conformément à l'usage renvoyé à la municipalité qui répondra dans une prochaine séance.

9. Communications de la municipalité : Le chauffage du collège de coppoz ne donnant plus du tout satisfaction, la municipalité prévoit d'essayer de nouveaux fourneaux à mazout. L'autorisation est donnée à l'exécutif de mettre au point cette question à satisfaction de tous. Mr. Maurice Belet demande cependant que l'on étudie également l'installation du chauffage central dans ce bâtiment. Une discussion s'ouvre au sujet d'un nouveau collecteur qui ramasserait les eaux des Planches pour les conduire en direction de Fougères, dans la Mèbre. Mr. syndic, dans son exposé, demande au conseil d'autoriser la bourse communale à participer, pour un montant de fr. 1.000.- contre 3.000.- demandé par l'Etat, à cet aménagement. Edmond Guez défend aprement son point de vue et préconise de verser la somme demandée par l'Etat, soit Fr. 3.000.- MM. Vullyamoz et Rauschert Daniel pensent qu'il serait plus indiqué de faire participer tous les bordiers en leur demandant un droit d'introduction dans ce collecteur - ainsi que cela se fait partout ailleurs dans la commune - moyen qui aurait l'avantage de ne pas grever outre mesure nos finances par ailleurs déjà suffisamment précaires, et d'alléger la charge que consentent les propriétaires du terrain où passerait ce collecteur. Cette proposition est acceptée et la commune participera donc pour Fr. 1.000.- à ces travaux.

10. Propositions individuelles. Alofs Belet demande à quoi en est le remaniement du Pré Guillaume. Le syndic lui répond que cette affaire est sur le point de se liquider et indique encore qu'un propriétaire ayant fait cession de son terrain en faveur de la commune, il en résultera un petit accroissement de dépense pour nous, mais que par contre notre zone hydraulique en sera encore améliorée.

Rien de nouveau au sujet de la ligne de tir du Solitaire.

Ernest Spänhauer voudrait que l'on place une lampe au tournant de Longerayes.

Mr. Cavin lui répond qu'il s'agit là d'une dépense de l'ordre de 800 à 1000,- fr.

Renvoyé à des temps meilleurs.

Robert Corbaz demande encore que les séances de fin d'année aient lieu l'après-midi et non le soir.

Nous nous permettons de remarquer que l'on pourrait, au contraire, faire des séances plus courtes et plus fréquentes. Cela permettrait de liquider plus rapidement certaines questions et d'en activer la solution.

Séance levée à 23 heures 15.

Le Président :

*R. Corbaz*

Le Secrétaire :

*J. Rauschert*

\*  
\*9\*  
\*